

*ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES*  
CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL DE LA 57<sup>e</sup> SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION  
RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 18 AVRIL 2019, À LABEL-SUR-QUÉVILLON

APPROUVÉ LE 16 MAI 2019

**PROCÈS-VERBAL DE LA 57<sup>e</sup> SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 18 AVRIL 2019, À LABEL-SUR-QUÉVILLON**

---

**PRÉSENTS**

Dubé, René	président	Ville de Matagami
Gamache, Steve	1 <sup>er</sup> vice-président	Ville de Chapais
Poirier, Alain	2 <sup>e</sup> vice-président	Ville de Label-sur-Quévillon
Elliott, André	secrétaire	Localité de Villebois
Dubé, Réal		Ville de Matagami
Forgues, Daniel		Ville de Chapais
Tremblay, Nelson		Localité de Valcanton

**PAR WEBCONFÉRENCE**

Cyr, Manon		Ville de Chibougamau
Poirier, Alain	trésorier	Ville de Chibougamau
Boivin, Philippe	<i>invité</i>	Directeur régional du MAMH
Houde, Normand	<i>invité</i>	Représentant du député d'Ungava

**ABSENTS**

Bellerose, Daniel		Localité de Radisson
Rivard, Julie		Ville de Label-sur-Quévillon
Harnois, Jacques	invité	Attaché politique du ministre responsable de la région du Nord-du-Québec

**FORMANT QUORUM**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. René Dubé, président, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 13 h 31.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. René Dubé fait la lecture de l'ordre du jour.

**Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. André Elliott.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2019-04-18-01**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour suivant, le point « Divers » demeurant ouvert.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
  - 3.1. Procès-verbal de la 56<sup>e</sup> séance ordinaire tenue le 21 mars 2019
  - 3.2. Procès-verbal d'une rencontre du comité exécutif tenue le 11 février 2019

- 3.3. Procès-verbal d'une rencontre du comité exécutif tenue le 14 mars 2019
4. Finances
  - 4.1. Budget 2019-2020 bonifié
5. Correspondance
6. Ententes et partenariats
  - 6.1. FDT-EP-017 – Attraction, promotion et migration 2019-2021 – Attraction Nord
  - 6.2. PSAE-005 – Financement à la mission de la TJCM
  - 6.3. FDT-EP-019 – Coordination régionale de Secondaire en spectacle 2020-2022 – LSBJ
7. Programmes de soutien au développement
  - 7.1. FCR-085 – Animation et spectacle, Chapais en fête – CHA
  - 7.2. FQIS-047 – Cuisine collective de Matagami
  - 7.3. PDC-030 – Gala d'excellence Baie-James 2019 – REG
  - 7.4. PIEC-013 – Embellissement cour de l'École Boréale – LSQ
  - 7.5. PF-009 – Chapais en fête 2019 – CHA
  - 7.6. PIEC-012 – Revitalisation du parc Lions – CHI
  - 7.7. PPM-002 – Rêve de communauté – MAT
  - 7.8. PSAE-004 – MPA et 5 à 8 Partenaires en affaires – REG
  - 7.9. Projets de 5 000 \$ et moins
8. Entente avec Nemaska Lithium
9. Divers
  - 9.1. Gaz naturel
  - 9.2. Mémoire pour unité administrative Nord-du-Québec du ministère des Transports
  - 9.3. Rencontre avec le ministre responsable de la région
10. Prochaine séance
11. Questions du public
12. Levée de la séance

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

Sur proposition de M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon), dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2019-04-18-02**

**D'AJOURNER** la séance à 13 h 31.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **POURSUITE DE LA SÉANCE**

#### **PRÉSENTS**

Dubé, René	président	Ville de Matagami
Gamache, Steve	1 <sup>er</sup> vice-président	Ville de Chapais
Poirier, Alain	2 <sup>e</sup> vice-président	Ville de Lebel-sur-Quévillon
Elliott, André	secrétaire	Localité de Villebois
Dubé, Réal		Ville de Matagami
Forgues, Daniel		Ville de Chapais

Tremblay, Nelson

Localité de Valcanton

**PAR WEBCONFÉRENCE**

Cyr, Manon  
Poirier, Alain

trésorier

Ville de Chibougamau  
Ville de Chibougamau

**FORMANT QUORUM**

Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par M. Steve Gamache.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2019-04-18-03**

**DE POURSUIVRE** la séance à 13 h 57.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3.1. PROCÈS-VERBAL DE LA 56<sup>E</sup> SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 21 MARS 2019**

Le procès-verbal de la 56<sup>e</sup> séance ordinaire tenue le 21 mars 2019 est déposé pour adoption.

Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par M. Réal Dubé.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2019-04-18-04**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la 56<sup>e</sup> séance ordinaire tenue le 21 mars 2019 comme présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3.2. PROCÈS-VERBAL D'UNE RENCONTRE DU COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE 11 FÉVRIER 2019**

Le procès-verbal de la rencontre du comité exécutif tenue le 11 février 2019 est déposé pour adoption.

Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2019-04-18-05**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la rencontre du comité exécutif tenue le 11 février 2019 comme présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 3.3. PROCÈS-VERBAL D'UNE RENCONTRE DU COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE 14 MARS 2019

Le procès-verbal de la rencontre du comité exécutif tenue le 14 mars 2019 est déposé pour adoption.

**Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. Steve Gamache.**

Il est résolu :

#### **RÉSOLUTION : ARBJCA-2019-04-18-06**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la rencontre du comité exécutif tenue le 14 mars 2019 avec les corrections demandées, soit :

- À la page 2, dans les présences, inscrire M. Alain Poirier de Chibougamau dans les membres présents.
- À la page 3, au point 6, inclure le prénom de M. Réal Dubé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 4. FINANCES

### 4.1. BUDGET 2019-2020 BONIFIÉ

Le budget 2019-2020 bonifié est déposé pour adoption.

**Sur proposition de M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon), dûment appuyée par M. Réal Dubé.**

Il est résolu :

#### **RÉSOLUTION : ARBJCA-2019-04-18-07**

**D'ADOPTER** le budget 2019-2020 bonifié comme présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 5. CORRESPONDANCE

La correspondance du 20 mars au 11 avril 2019 est déposée pour information.

## 6. ENTENTES ET PARTENARIATS

### 6.1. FDT-EP-017 – ATTRACTION, PROMOTION ET MIGRATION 2019-2021 – ATTRACTION NORD

Attraction Nord est un organisme à but non lucratif à vocation régionale qui a comme mission de promouvoir les communautés jamésiennes à l'extérieur de la région dans le but d'attirer une main-d'oeuvre spécialisée à venir travailler et s'y établir. Attraction Nord promeut donc les opportunités d'emplois, de formations et la qualité de vie du Nord-du-Québec, secteur Baie-James et participe à toute action de promotion relative à la mission visant à améliorer le bilan migratoire des communautés jamésiennes.

En octobre 2018, les partenaires régionaux, soit l'Administration régionale Baie-James et Services Québec, ont fait le constat que les besoins à combler en main-d'oeuvre et les défis auxquels les migrants font face sont trop importants pour que la promotion, l'attraction et les services de migration soient traités indépendamment. Attraction Nord s'est donc vu confier le mandat de la migration dans notre région. Cet organisme est donc dorénavant responsable d'accompagner les migrants dans leur recherche d'emploi et dans leur processus d'établissement à la Baie-James. Deux agents de migration sont en poste pour couvrir notre vaste territoire et pour servir les migrants de tous âges.

Par conséquent, la demande de partenariat déposée à l'ARBJ par Attraction Nord est basée sur un plan d'action qui englobe les activités qui seront entreprises en attraction, en promotion et en migration au cours des deux prochaines années (voir plan d'action ci-joint). Une demande de 150 000 \$ par année a été faite à l'ARBJ au Fonds de développement des territoires.

**CONSIDÉRANT QUE** le promoteur est un organisme admissible;

**CONSIDÉRANT** le caractère structurant de la mission de l'organisme et son impact sur le développement de la région;

**CONSIDÉRANT** l'enjeu actuel du manque de main-d'oeuvre que subissent les entreprises jamésiennes et les défis auxquels les migrants font face;

**CONSIDÉRANT QUE** le promoteur est maintenant responsable de l'attraction, de la promotion ainsi que des services en migration à la Baie-James.

**Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. Nelson Tremblay.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAFDT-2019-04-18-01**

**D'ACCORDER** à Attraction Nord une subvention pour la réalisation de son projet « Attraction, promotion et migration 2019-2021 ». Cette subvention correspondra à 37,5 % des coûts de réalisation admissible du projet, pour une somme maximale de 300 000 \$, soit 150 000 \$ par année, et ce, à partir du Fonds de développement des territoires. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

**QUE** cette contribution soit conditionnelle à :

- la réception des documents de reddition de comptes des deux ententes de partenariat portées par l'organisme incluant les rapports d'activités pour l'année 2018-2019 ainsi que les états financiers de l'organisme au 31 mars 2019;
- la confirmation du financement complémentaire à celui de l'Administration régionale Baie-James représentant 62,5 % des coûts de réalisation admissibles du projet;
- l'atteinte des objectifs prévus annuellement.

**QUE** cette somme soit versée de la façon suivante :

- 2019-2020 :
  - 10 % de la subvention annuelle, soit 15 000 \$, à la signature du protocole;
  - 80 % de la subvention annuelle, soit 120 000 \$, à la réception des rapports de reddition de comptes et confirmation du financement complémentaire;

- 10 % de la subvention annuelle restante, soit 15 000 \$, sur dépôt du rapport annuel et des états financiers à l'Administration régionale Baie-James.
- 2020-2021 :
  - 80 % de la subvention annuelle, soit 120 000 \$, à la réception de la confirmation du financement complémentaire;
  - 10 % de la subvention annuelle, soit 15 000 \$ à la fin de l'année financière 2020-2021;
  - 10 % de la subvention annuelle restante, soit 15 000 \$, sur dépôt du rapport annuel et des états financiers à l'Administration régionale Baie-James.

**D'AUTORISER** la direction générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet, pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **6.2. PSAE-005 – FINANCEMENT À LA MISSION DE LA TJCM**

La Table jamésienne de concertation minière (TJCM) a effectué, au cours de l'année 2018-2019, un important exercice de réflexion stratégique avec pour objectif de guider l'organisation dans ses futures orientations et dans ses décisions courantes. Ainsi, la stratégie maîtresse de la TJCM, pour les prochaines années, sera de « Prioriser les ressources de l'organisation vers la mise en place d'une vision intégrée et prévisionnelle du développement minier sur le territoire Eeyou Istchee Baie-James et au bénéfice des municipalités et localités du territoire ».

Les enjeux du plan d'action découlant de la planification seront :

- 1- de recentrer l'intervention de la TJCM afin de hausser et de stabiliser son financement à court, moyen et long terme;
- 2- de sauvegarder et d'optimiser l'expertise scientifique accumulée;
- 3- de développer de nouveaux partenariats structurants et formels auprès de certaines instances;
- 4- d'adhérer la région Nord-du-Québec à une vision intégrée, concertée et prévisionnelle du développement minier du territoire Eeyou Istchee Baie-James;
- 5- de définir une nouvelle gouvernance favorisant l'atteinte de la vision souhaitée par la TJCM. Ce point a été identifié comme l'enjeu prioritaire.

Une demande d'aide financière de 150 000 \$ a été adressée auprès de l'Administration régionale Baie-James dans le cadre du PSAE, volet Développement de secteur stratégique.

**CONSIDÉRANT QUE** le promoteur est un organisme admissible;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet constitue un financement au fonctionnement;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation de la mission de l'organisme a un impact structurant sur le développement de la région;

**CONSIDÉRANT QUE** les actions de la Table jamésienne de concertation minière répondent aux priorités de développement concertées de la région (développement de secteurs d'activités à fort potentiel);

**CONSIDÉRANT QUE** la Table jamésienne de concertation minière développera, au cours de la prochaine année, un plan d'action détaillé pour les prochaines années basé sur la nouvelle planification stratégique;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet permet le maintien d'emplois de qualité en région.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon), dûment appuyée par M. André Elliott.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAPSAE-2019-04-18-01**

**D'ACCORDER** à la Table jamésienne de concertation minière une subvention pour son « fonctionnement pour l'année 2019-2020 ». Cette subvention correspondra à 33 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 150 000 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

**QUE** cette recommandation soit conditionnelle à :

*Pour le 1<sup>er</sup> versement :*

- la réception de tous les documents administratifs requis pour finaliser le dossier;
- la confirmation du financement complémentaire.

*Pour le 2<sup>e</sup> versement :*

- le dépôt d'un plan d'action pour l'année 2020-2021 et 2021-2022, et ce, dans un délai de six mois après la signature du protocole d'entente;
- le dépôt de l'audit financier de l'organisme pour l'exercice 2018-2019.

**QUE** cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 120 000 \$, sera remise au promoteur à la signature du protocole d'entente;
- 20 % de la subvention restante, soit 30 000 \$, ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

**D'AUTORISER** la direction générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet, pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6.3. FDT-EP-019 – COORDINATION RÉGIONALE DE SECONDAIRE EN SPECTACLE 2020-2022 – LSBJ**

Loisir Sport Baie-James (LSBJ) a été le mandataire financier régional de Secondaire en spectacle de 2001 à 2016. À la suite d'échanges entre LSBJ et l'ARBJ, nous proposons un financement de 19 958 \$ à LSBJ pour une demande de 33 992 \$. LSBJ a ainsi refusé la coordination du programme par manque de financement. Compte tenu de la situation, l'ARBJ a repris et assuré la coordination régionale du programme en 2016.

Une entente triennale de partenariat 2020-2022 a été proposée à LSBJ pour la coordination régionale de Secondaire en spectacle. Cette entente de partenariat totalise 98 486 \$ provenant du Fonds de développement du territoire.

À la suite de l'annulation de la finale régionale de Secondaire en spectacle, l'ARBJ offrira un soutien à LSBJ dans le but de bonifier la formule pour les prochaines années et d'assurer le succès du programme dans la région.



**CONSIDÉRANT QUE** Loisir Sport Baie-James a assuré la coordination régionale du programme Secondaire en spectacle pendant 14 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** Loisir Sport Baie-James aura une ressource dédiée exclusivement au développement culturel régional qui assurera le bon déroulement du programme;

**CONSIDÉRANT QUE** Loisir Sport Baie-James a développé des liens privilégiés facilitant la réalisation de projets d'envergure avec les écoles de toute la région;

**CONSIDÉRANT QUE** Loisir Sport Baie-James compte offrir des formations en arts de la scène dans chacune des écoles secondaires du territoire, ce qui favorisera la pratique et la promotion des arts de la scène et la participation des jeunes au programme Secondaire en spectacle;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ARBJ demeurera impliquée dans le choix de la formule utilisée pour le déploiement des finales;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Culture et des Communications souhaite investir pour la formation des jeunes en arts de la scène.

**Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par M. Steve Gamache.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAFDT-2019-04-18-02**

**DE SIGNER** une entente triennale de partenariat avec Loisir Sport Baie-James pour la coordination régionale de Secondaire en spectacle pour 2020, 2021 et 2022.

**DE VERSER** à Loisir Sport Baie-James la somme de 98 486 \$ provenant du Fonds de développement du territoire. Cette somme sera répartie sur trois ans, soit 32 604 \$ pour 2020, 32 828 \$ pour 2021 et 33 054 \$ pour 2022, pour la coordination régionale de Secondaire en spectacle. Ces sommes seront réévaluées en fonction des redditions de comptes annuelles.

**D'AUTORISER** la direction générale à signer une entente de partenariat avec Loisir Sport Baie-James pour la coordination régionale de Secondaire en spectacle.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **7. PROGRAMMES DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT**

### **7.1. FCR-085 – ANIMATION ET SPECTACLE, CHAPAIS EN FÊTE - CHA**

Chapais en fête tiendra sa deuxième édition le 20 juillet 2019. L'événement s'adresse aux Jamésiens de tous les âges et aux touristes. Il attire 1 500 personnes. Il offre l'occasion de présenter des spectacles culturels de qualité professionnelle sur la rue principale de Chapais. L'événement permet la mise en valeur des organismes du milieu qui tiennent des kiosques et offrent des activités en marge des spectacles.

Le projet favorise la fierté et le sentiment d'appartenance en redynamisant le centre-ville par un rassemblement populaire qui anime le milieu de vie. Il renforce la collaboration entre les organismes et stimule le bénévolat. Il permet de développer le tourisme en faisant rayonner la ville en matière locale, régionale et provinciale. Il promeut le renouvellement et l'intégration des populations en brisant l'isolement

des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion, en plus de générer des retombées économiques locales.

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet facilite l'accès et la participation des citoyennes et citoyens à la vie culturelle et contribue à la vitalité et au rayonnement de la culture en Jamésie;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet favorise la fierté et le sentiment d'appartenance en redynamisant le centre-ville par un rassemblement populaire qui anime le milieu de vie;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet permettra d'élargir les relations avec la communauté crie dans le domaine de la culture;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet promeut le renouvellement et l'intégration des populations en brisant l'isolement des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion, en plus de générer des retombées économiques locales;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet répond à trois objectifs du cadre normatif du Fonds culturel local et régional.

**Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. Nelson Tremblay.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAFRCR-2019-04-18-01**

**D'ACCORDER** à la Ville de Chapais une subvention pour la réalisation de son projet « Animation et talents locaux - CHA ». Cette subvention correspondra à 75 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 5 000 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

**QUE** cette recommandation soit conditionnelle à :

- la réception de tous les documents administratifs requis pour finaliser le dossier;
- la confirmation du financement complémentaire représentant 25 % des coûts de réalisation admissibles.

**QUE** cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 4 000 \$, sera remise au promoteur lors de la mise en œuvre du projet;
- 20 % de la subvention restante, soit 1 000 \$, ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

**D'AUTORISER** la direction générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7.2. FQIS-047 – CUISINE COLLECTIVE DE MATAGAMI**

Le projet de la cuisine collective, dans sa globalité, vise la satisfaction des besoins d'ordre économique, nutritionnel et relationnel. Elles visent également l'éducation, la valorisation de soi, la prise en charge, l'autonomie, l'action collective, l'entraide et le support familial.

Pour ce faire, trois services seraient offerts :

1. Groupe de cuisine collective qui se déroulerait les lundis et mercredis de 9 h à 17 h;
2. Popote roulante qui consiste à la préparation et la distribution de plats cuisinés pour les personnes en perte d'autonomie temporaire ou permanente et ayant un faible réseau social, et ce, à raison de deux fois par semaine, les mardis et jeudis;
3. Dépannage alimentaire.

**CONSIDÉRANT QUE** le projet permettra aux personnes en situation de vulnérabilité économique d'avoir accès à des repas sains et équilibrés;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'existe aucune ressource en aide alimentaire à Matagami;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet correspond à plusieurs sphères de la population matagamienne par ses différents volets (popote roulante, dépannage alimentaire et cuisine collective);

**CONSIDÉRANT QUE** le projet permettra aux participants de développer des habiletés en cuisine et favorisera leur autonomie et leur prise en charge.

**Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAFQIS-2019-04-18-01**

**D'OCTROYER** au Centre de développement communautaire de Matagami, **pour l'année 2019-2020**, une aide financière maximale de 32 705 \$ pour maintenir le projet « Cuisine collective de Matagami ». Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation du projet.

**QUE** cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 26 164 \$, sera remise au promoteur à la signature du protocole d'entente;
- 20 % de la subvention restante, soit 6 541 \$, ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

**D'OCTROYER** au Centre de développement communautaire de Matagami, **pour l'année 2020-2021**, une aide financière maximale de 63 142 \$ pour maintenir le projet « Cuisine collective de Matagami ». Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation du projet.

**QUE** cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 50 514 \$, sera remise au promoteur à la signature du protocole d'entente;
- 20 % de la subvention restante, soit 12 628 \$, ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

**D'OCTROYER** au Centre de développement communautaire de Matagami, **pour l'année 2021-2022**, une aide financière maximale de 65 531 \$ pour maintenir le projet « Cuisine collective de Matagami ». Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation du projet.

**QUE** cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 52 425 \$, sera remise au promoteur à la signature du protocole d'entente;
- 20 % de la subvention restante, soit 13 106 \$, ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

**QUE** ces versements soient conditionnels à la disponibilité des crédits du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour les sommes confirmées selon l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité.

**D'AUTORISER** la direction générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 7.3. PDC-030 – GALA D'EXCELLENCE BAIE-JAMES 2019 – REG

Ce projet a pour but de promouvoir le sport et le loisir en soulignant les réalisations, l'implication et les performances des athlètes, entraîneurs, bénévoles, officiels, juges, équipes, organismes et événements de la région.

Cette année, le Gala Excellence Baie-James 2019 se tiendra le 9 novembre 2019, à Chapais.

Rappelons que cet événement a été mis en place afin de répondre à un besoin de reconnaissance de personnes s'impliquant activement à différents niveaux dans le loisir et le sport en région.

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme de développement des communautés et que des sommes sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet s'inscrit dans les priorités de développement concertées de la région et qu'il est le seul événement régional qui souligne les réalisations, l'implication et les performances des athlètes, entraîneurs, bénévoles, officiels, juges, équipes, organismes et événements en Jamésie.

**Sur proposition de M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon), dûment appuyée par M. André Elliott.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAPDC-2019-04-18-01**

**D'ACCORDER** à Loisir Sport Baie-James une subvention pour la réalisation de son projet « Gala d'Excellence Baie-James 2019 - CHA ». Cette subvention correspondra à 56 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 10 000 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

**QUE** cette recommandation soit conditionnelle à :

- la réception de tous les documents administratifs requis pour finaliser le dossier;
- la confirmation du financement complémentaire.

**QUE** cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 8 000 \$, sera remise au promoteur à la signature du protocole d'entente;

- 20 % de la subvention restante, soit 2 000 \$, ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

**D'AUTORISER** la direction générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 7.4. **PIEC-013 – EMBELLISSEMENT COUR DE L'ÉCOLE BORÉALE – LSQ**

Située en plein cœur de la municipalité de Lebel-sur-Quévillon, l'école Boréale offre le service d'enseignement d'ordre préscolaire et primaire auprès des enfants de la municipalité. En date du 30 septembre 2018, l'effectif scolaire était de 180 élèves. Notons qu'un service de garde est aussi disponible, à même les installations de l'école, pour les parents d'élèves qui désirent s'en prévaloir.

Au cours de l'année, l'École Boréale désire procéder à la réfection et à l'amélioration de sa cour d'école. La cour d'école, telle qu'elle est présentement, ne répond pas aux besoins des élèves et des enfants de la municipalité.

Certains modules sont brisés, certaines aires de jeux doivent être sécurisées. De plus, la partie asphaltée de la cour s'est détériorée face aux intempéries des années précédentes et sert de projectile lors de conflit.

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme d'infrastructures et équipements à vocation communautaire et que des sommes sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet contribue à offrir un environnement stimulant et sécuritaire aux élèves et aux jeunes de la communauté;

**CONSIDÉRANT QUE** les installations sont accessibles à toute la population;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet vise à offrir un endroit favorisant l'activité physique à l'extérieur.

**Sur proposition de M. Daniel Forgues, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Chibougamau).**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAPIEC-2019-04-18-01**

**D'ACCORDER** à l'École Boréale une subvention pour la réalisation de son projet « Embellissement cour de l'École Boréale\_LSQ » pour une somme maximale de 27 500 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

**QUE** cette recommandation soit conditionnelle à :

- la réception de tous les documents administratifs requis pour finaliser le dossier;
- la confirmation du financement complémentaire.

**QUE** cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 22 000 \$, sera remise au promoteur à la signature du protocole d'entente;

- 20 % de la subvention restante, soit 5 500 \$, ou le montant ajusté selon les coûts réels du projet, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

**D'AUTORISER** la direction générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **7.5. PF-009 – CHAPAIS EN FÊTE 2019 – CHA**

Chapais en fête tiendra sa deuxième édition le 20 juillet 2019. L'événement attire 1 500 personnes. Il offre l'occasion de présenter des spectacles culturels de qualité professionnelle sur la rue principale de Chapais. L'événement permet la mise en valeur des organismes du milieu qui tiennent des kiosques et offrent des activités en marge des spectacles.

Le projet vise la population de tous les âges provenant de Chapais, de la Jamésie, de la communauté crie et des autres régions du Québec.

De la publicité sera faite dans chacune des villes et localités de la Jamésie. Des capsules radiophoniques seront diffusées à la radio de Chibougamau et de Chapais. La publicité de l'événement paraîtra dans le Jamésien, la Sentinelle et les journaux du Saguenay Lac-Saint-Jean et de l'Abitibi-Témiscamingue. Une stratégie de visibilité sur Facebook sera adoptée pour rejoindre la clientèle intra et extra régionale.

Le comité organisateur est en lien avec la Ville d'Oujé-Bougoumou et la Ville de Mistissini pour s'assurer de la participation de la communauté crie. Le Centre d'amitié Eéno de Chibougamau et le Cree Natives arts and crafts d'Oujé-Bougoumou ont aussi été sollicités dans le but d'offrir des ateliers et un spectacle de musique traditionnelle.

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme pour les festivals et que des sommes y sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** cet événement a lieu depuis deux ans et attire environ 1 500 festivaliers chaque année en provenance de Chapais, de la Jamésie et d'autres régions du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet favorise la fierté et le sentiment d'appartenance en redynamisant le centre-ville par un rassemblement populaire qui anime le milieu de vie;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet permettra d'élargir les relations avec la communauté crie dans le domaine de la culture;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet promeut le renouvellement et l'intégration des populations en brisant l'isolement des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion, en plus de générer des retombées économiques locales.

**Sur proposition de M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon), dûment appuyée par M. Réal Dubé.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAPF-2019-04-18-01**

**D'ACCORDER** à La Ville de Chapais une subvention pour la réalisation de son projet « PF-009 - Chapais en fête 2019 - CHA ». Cette subvention correspondra à 15 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 10 000 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

**QUE** cette recommandation soit conditionnelle à :

- la réception de tous les documents administratifs requis pour finaliser le dossier;
- la confirmation du financement complémentaire.

**QUE** cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 8 000 \$, sera remise au promoteur à la signature du protocole d'entente;
- 20 % de la subvention restante, soit 2 000 \$, ou le montant ajusté selon les coûts réels du projet, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

**D'AUTORISER** la direction générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 7.6. **PIEC-012 – REVITALISATION DU PARC LIONS – CHI**

Le projet vise la revitalisation du parc Lions. Le parc a été construit il y a plus de 30 ans. Il est fréquenté par les usagers du Centre de la petite enfance Planète Soleil, les élèves de l'école primaire Bon-Pasteur et les habitants du quartier. L'objectif du projet est de restaurer certaines structures de jeux et d'améliorer les aménagements pour rendre les installations plus sécuritaires.

Des structures de jeux adaptées aux 0-5 ans et aux 5-12 ans seront ajoutées. Du paillis de cèdre sera épandu sous les jeux et si le budget le permet, un sentier sécuritaire sera aménagé près du ruisseau.

Le projet vise à améliorer la qualité de vie des personnes handicapées en adaptant le parc selon les normes universelles d'accessibilité. L'entrée du parc sera réaménagée de façon sécuritaire grâce à un sentier en pavé uni qui en favorisera l'accès. Un module de jeu adapté sera installé, ainsi qu'une balançoire parent-enfant.

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme d'infrastructures et équipements à vocation communautaire et que des sommes sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objectif du projet est de restaurer les structures de jeux et d'améliorer les aménagements pour les rendre sécuritaires pour tous;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet vise à améliorer la qualité de vie de tous les citoyens en plus de favoriser l'inclusion sociale des personnes handicapées en adaptant le parc selon les normes universelles d'accessibilité;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet promeut un mode de vie physiquement actif en plein air pour toute la communauté.

**Sur proposition de M. Nelson Tremblay, dûment appuyée par M. André Elliott.**

Il est résolu :

## RÉSOLUTION : ARBJCAPIEC-2019-04-18-02

**D'ACCORDER** à Club Lions de Chibougamau une subvention pour la réalisation de son projet « Revitalisation du parc Lions – CHI ». Cette subvention correspondra à 14 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 20 000 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

**QUE** cette recommandation soit conditionnelle à :

- la réception de tous les documents administratifs requis pour finaliser le dossier;
- la confirmation du financement complémentaire.

**QUE** cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 16 000 \$, sera remise au promoteur à la signature du protocole d'entente;
- 20 % de la subvention restante, soit 4 000 \$, ou le montant ajusté selon les coûts réels du projet, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

**D'AUTORISER** la direction générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 7.7. PPM-002 – RÊVE DE COMMUNAUTÉ – MAT

La Ville de Matagami souhaite mobiliser et impliquer toute la population dans ce projet qui revitalisera une portion de sa trame urbaine.

Le projet est basé sur celui de l'artiste Candy Chang qui a revitalisé un secteur dévitalisé de sa communauté dans le sud des États-Unis, La Nouvelle-Orléans. Vous pouvez visionner le projet « Before I die » grâce au lien suivant : <https://www.youtube.com/watch?v=uebXllrosiM>.

À la suite de la perte d'un proche, l'artiste a voulu illustrer l'importance des objectifs de vie de chacun et de les réaliser avant qu'il ne soit trop tard. Son initiative est devenue virale. On retrouve plus de 4 000 panneaux dans plus de 70 pays.

Le promoteur consultera les élèves directement dans les écoles primaires et secondaires, les personnes aînées du Club de l'âge d'or, ainsi que tous les citoyens au moyen de son site Web. Les citoyens seront sollicités pour inscrire de façon anonyme sur une feuille et en une phrase, la chose la plus importante qu'ils souhaiteraient réaliser de leur vivant, tout en ne sachant pas le temps dont ils disposent pour le faire. L'objectif est de réunir leurs rêves et objectifs à réaliser avant la fin de leur vie et d'en faire une œuvre publique (panneau-mural). La mobilisation et la participation généreuse et sincère de la population sont essentielles pour s'assurer que l'œuvre soit significative et qu'elle ait un réel impact dans la communauté. Le panneau sera installé sur le terrain du Centre de développement communautaire de Matagami et sera visible de tous.

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme de projets mobilisateurs et que des sommes sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet consiste en une expérience collective unique et positive qui contribuera à tisser des liens entre les membres de la communauté;



**CONSIDÉRANT QUE** le projet mobilisera toute la population dans l'amélioration de l'espace public;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet contribuera à renforcer le sentiment d'appartenance des citoyens à leur communauté.

**Sur proposition de Mme Manon Cyr, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAPP-2019-04-18-01**

**D'ACCORDER** à la Ville de Matagami une subvention pour la réalisation de son projet « Rêve de communauté - MAT ». Cette subvention correspondra à 46 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 34 000 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

**QUE** cette recommandation soit conditionnelle à :

- la réception de tous les documents administratifs requis pour finaliser le dossier;
- la confirmation du financement complémentaire.

**QUE** cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 27 200 \$, sera remise au promoteur à la signature du protocole d'entente;
- 20 % de la subvention restante, soit 6 800 \$, ou le montant ajusté selon les coûts réels du projet, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

**D'AUTORISER** la direction générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **7.8. PSAE-004 – MPA ET 5 À 8 PARTENAIRES EN AFFAIRES – REG**

Le projet a deux volets et se déroulera deux fois, d'abord à Chibougamau le 5 juin et ensuite à Matagami le 6 juin.

1. Le premier volet est une formation MPA (Meilleures pratiques d'affaires) abordant le concept de l'industrie 4.0, soit comment intégrer le numérique pour améliorer la productivité. Cette formation vise principalement les partenaires économiques afin de permettre de mieux comprendre la théorie et de pouvoir relayer l'information aux entreprises. Les entreprises intéressées sont aussi invitées à l'événement.
2. Le deuxième volet est le 5 à 8 Partenaires en affaires. L'idée découle du fait que puisque l'ensemble des partenaires économiques est ciblé pour la formation, il y a lieu d'optimiser ce moment pour offrir aux entrepreneurs et futurs entrepreneurs un accès privilégié à l'ensemble des partenaires économiques. Cela prendra la forme d'un petit salon, les partenaires auront accès à une table afin de promouvoir leurs services et de faire du réseautage.

**CONSIDÉRANT QUE** l'événement est une occasion de valoriser l'entrepreneuriat, le partenariat, le maillage et le réseautage;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble des partenaires du développement économique sera représenté;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet permet la mobilisation et le partage d'informations pour le développement de la région.

**Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. Réal Dubé.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2019-04-18-02**

**D'ACCORDER** à l'ARBJ et ses partenaires une subvention pour la réalisation de son projet « MPA et 5 à 8 Partenaires en affaires ». Cette subvention correspondra à 80 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 2 000 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

**QUE** cette somme soit versée de la façon suivante :

- les factures seront payées en collaboration avec les autres partenaires afin de respecter le maximum de 80 % des coûts réels.

**QUE** cette contribution soit conditionnelle à ce que soit compensé une partie du transport des entrepreneurs de Chapais à Chibougamau et de Lebel-sur-Quévillon à Matagami pour le 5 à 8 des partenaires en affaires.

**D'AUTORISER** la direction générale à signer tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **7.9. PROJETS DE 5 000 \$ ET MOINS**

Des projets ont été présentés à la directrice générale depuis la dernière séance.

**CONSIDÉRANT** la résolution ARBJCA-2018-08-16-27 autorisant la direction générale à accorder des projets en développement social de 5 000 \$ et moins;

**CONSIDÉRANT** l'octroi d'aide financière par la direction générale pour les projets mentionnés ci-après.

**Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2019-04-18-08**

**D'ENTÉRINER** les décisions de la directrice générale pour les projets suivants, totalisant **15 865,01 \$** :

PDC-029 - Semaine de la famille 2019 - LSQ	3 500,00 \$
PF-006 - 20 <sup>e</sup> édition Fête de la pêche et des familles chapaisiennes - CHA	3 624,00 \$
PF-008 - Noël des campeurs, édition 2019 - VIL	1 325,00 \$
PIEC-014 - Construction de deux jeux de fer intergénérationnel - LSQ	3 696,24 \$
PIEC-015 - Amusons nos enfants - VIL	821,00 \$

PIEC-016 - Remplaçons nos équipements - VIL  
Total

2 898,77 \$  
15 865,01 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8. ENTENTE AVEC NEMASKA LITHIUM**

Sur proposition de M. Nelson Tremblay, dûment appuyée par M. Réal Dubé.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2019-04-18-09**

**D'ADOPTER** l'entente de collaboration en vue d'implanter le COMAX WABOUCHI comme présentée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9. DIVERS**

**9.1. GAZ NATUREL**

Les membres souhaiteraient donner suite et faire évoluer le dossier du gaz naturel. Un argumentaire économique est à développer et il pourrait inclure des formules alternatives au gazoduc plus traditionnel. Il serait souhaitable de se doter d'un plan de travail et d'un échéancier.

**9.2. MÉMOIRE POUR L'UNITÉ ADMINISTRATIVE NORD-DU-QUÉBEC DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

Les administrateurs conviennent d'alimenter la réflexion du gouvernement dans ce dossier en déposant un mémoire qui sera produit par l'équipe pour ensuite être déposé au ministère des Transports afin de faire reconnaître la région de même que ses particularités.

**9.3. RENCONTRE AVEC LE MINISTRE RESPONSABLE DE LA RÉGION**

La rencontre souhaitée avec le ministre responsable de la région, soit M. Pierre Dufour, se fera au même moment que l'ouverture officielle du bâtiment du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James.

**10. PROCHAINE SÉANCE**

Sur proposition de M. Daniel Forgues, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Chibougamau).

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2019-04-18-10**

**QUE** la prochaine séance se tienne le 16 mai 2019 à Chibougamau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

11. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé.

Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par M. Nelson Tremblay.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2019-04-18-11

DE LEVER la séance à 14 h 38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
René Dubé, président

\_\_\_\_\_  
André Elliott, secrétaire